



Gestion des adresses

Cette fonctionnalité s'appuie sur l'utilisation d'un service de Redressement, Normalisation et Validation Postale (RNVP) dont l'objectif est double :

- structurer les adresses des élèves et de leurs responsables conformément à la norme AFNOR Z10-011,
- valider l'existence de ces adresses dans le référentiel postal.

Chaque adresse se voit ainsi attribuer un statut (indicateur de son niveau de fiabilisation).

Une large part des adresses est validée automatiquement. L'autre part appelle une intervention de l'utilisateur sur la base de propositions d'adresses approchantes.

Cette fonctionnalité, accessible depuis de la page d'accueil, ou en cliquant sur le menu « Gestion des adresses » du menu « École », permet au directeur d'école de confirmer ou corriger les adresses au statut :

- à vérifier (AV)
- non référencée dans le référentiel postal (NR)
- non contrôlé (NC)



Présentation de la page de la gestion des adresses

L'écran de la gestion des adresses est composé de deux parties :

→ Sélection des adresses à l'aide des critères de recherche









→ Résultat de la recherche

Le résultat de la sélection affiche la liste des élèves **admis définitivement** ainsi que leurs responsables, **possédant une adresse à traiter.**

Remarque : Si la recherche concerne un responsable, l'élève associé, est affiché.

Le directeur d'école visualise ainsi l'ensemble des adresses, mais seules celles au statut à vérifier, non contrôlées ou non référencées pourront être modifiées.

Un clic sur l'icône d'information "Les statuts des adresses" permet d'ouvrir une pop-in présentant les statuts des adresses.



le bouton « annuler » situé en bas de la page.

Le directeur peut, à tout moment, modifier une adresse en allant sur le dossier d'un élève.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Statut de l'adresse

Le statut d'une adresse est établi au retour du service RNVP ou suite à une décision du directeur relative à la mise en qualité de l'adresse.

lcône	Statut	Qualité de l'adresse	Action à faire
	Validée automatiquement	L'adresse a été acceptée et validée par le service RNVP.	Vous n'avez rien à faire.
	Validée manuellement	Vous avez choisi et validé l'adresse proposée parmi une ou plusieurs adresses proposées par le service.	Vous n'avez rien à faire.
	Confirmée	Vous avez saisi et confirmé l'adresse inconnue du référentiel postal :	Vous n'avez rien à faire.
		soit aucune adresse n'a été proposée par le service	Le directeur doit agi manuellement.
		soit vous n'en avez validé aucune parmi celles proposées par le service.	Note de l'ERUN
		<u>Adresse confirmée</u> c'est donc une adresse <u>« à vérifier »</u> ou « <u>non</u> <u>référencée »</u> que vous avez validé .	
*	Non référencée	C'est une adresse inconnue du référentiel postal.	Vous devez saisir ou confirmer une nouvelle adresse.
		Aucune proposition n'est retournée par le service RNVP lors de la saisie.	
P	À vérifier	L'adresse que vous avez saisie ne figure pas parmi les propositions du service. Vous ne l'avez pas encore confirmé.	Vous avez le choix entre : choisir une adresse proposée par le service modifier votre saisie
			valider l'adresse initiale. Si vous forcez l'enregistrement de l'adresse initiale, elle passe au statut de l'adresse « confirmée ».
Jerro Second	Non contrôlée	C'est une adresse non contrôlée en raison de l'indisponibilité du service ou d'une incomplétude de l'adresse, empêchant sa soumission au service.	Vous devez retourner dans le dossier de l'élève pour modifier et revalider l'adresse afin de la repasser par le service RNVP.
?	Adresse inconnue	L'adresse est inconnue. Au moment de la saisie de l'adresse vous avez coché la case « adresse inconnue ».	Vous n'avez rien à faire.
Ó	Adresse à l'étranger	Les adresses étrangères ne sont pas contrôlées par le service RNVP.	Vous n'avez rien à faire.

